

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Procureur général,  
Madame la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Secrétaires généraux des Organisations internationales,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Madame la Présidente du Conseil d'Etat vaudois,  
Mesdames et Messieurs les Députés genevois aux Chambres fédérales,  
Madame et Messieurs les Juges fédéraux,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités de France voisinent,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de juridiction,  
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,  
Madame la Chancelière d'Etat,  
Monsieur le Sautier,  
Madame la Maire de la Ville de Genève,  
Mesdames et Messieurs les Anciens Magistrats,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Autorités judiciaires,  
Mesdames et Monsieur les Magistrats de la Cour des comptes,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales,  
Mesdames et Messieurs les représentants des Autorités militaires, universitaires et ecclésiastiques,  
Mesdames et Messieurs,

C'est depuis le 14<sup>e</sup> s. que les autorités de Genève se réunissent ici, à Saint-Pierre, pour inaugurer ce qu'on appellerait aujourd'hui la nouvelle législature. C'est dire que ce fort symbole perpétue l'intime lien entre la communauté genevoise et ses autorités.

C'est le lieu de remercier une fois encore les magistrats sortants, M. Mauro Poggia, Mme Anne Emery-Torracenti, M. Serge Dal Busco et Mme Fabienne Fischer, pour leur engagement au service de Genève.

En cette veille du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de notre nouvelle Constitution, je souhaite me référer à son article premier : « La République de Genève est un Etat de droit démocratique fondé sur la liberté, la justice, la responsabilité et la solidarité. »

Notre canton a décidé il y a 15 ans de revoir intégralement sa charte fondamentale. 80 constituants ont débattu pendant 4 ans pour redéfinir les valeurs et principes qui lient notre société, ainsi que le rôle et l'organisation de l'Etat. Le peuple a accepté cette nouvelle Constitution le 14 octobre 2012.

Depuis ce vote historique, notre monde a connu des bouleversements aussi imprévisibles que dramatiques. D'abord, la pandémie. Maintenant, la guerre en Europe. Et en toile de fond, toujours le changement climatique.

Loin de rendre obsolète notre nouvelle constitution, ces événements ont renforcé l'importance cardinale de notre contrat social. Comme il est d'ailleurs souligné dans son préambule : le peuple genevois a voulu « renouveler son contrat social afin de préserver la justice et la paix, et à assurer le bien-être des générations actuelles et futures ».

Dans l'esprit de notre illustre compatriote Jean-Jacques Rousseau, ce contrat incarne un engagement mutuel entre les citoyens et l'État pour vivre ensemble dans une communauté solidaire et pacifique. Il repose sur le respect des institutions et des normes qui régissent notre vie en société.

Notre république est fondée sur les décisions de la majorité et le respect des minorités. Cela signifie que la majorité n'est pas toute puissante et doit tenir compte des minorités, en particulier préserver leurs droits fondamentaux. Mais à l'inverse, les minoritaires doivent respecter le cadre légal fixé par la majorité. Il est primordial de rappeler que la désobéissance civile n'est pas une option légitime dans notre démocratie. La récente décision de notre cour suprême en la matière le confirme.

Aucune violence, déprédation ou atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui ne peut être justifiée même au nom d'un idéal politique respectable.

En Suisse, nous avons le privilège de vivre une démocratie qui offre aux citoyens de nombreux moyens d'agir. Que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral, nous élisons les personnes qui s'engagent dans les institutions de l'Etat. Leurs décisions peuvent être contestées au moyen du référendum et d'autres solutions peuvent même être proposées par la voie de l'initiative populaire. Sans compter le droit de pétition et de manifestation qui permet de se faire entendre. Et si tout cela ne suffit pas, il est possible de se présenter aux élections.

Notre contrat social s'impose également aux autorités dans leurs rapports entre elles, ainsi qu'envers le peuple qui nous a confiés ses destinées. Ainsi, il est de la responsabilité des élus d'œuvrer pour les intérêts de la République et de se rappeler que leurs fonctions ne sont qu'une délégation de la suprême autorité du peuple.

Pour le parlement, cela implique notamment ne pas se perdre dans des débats stériles et d'adapter le cadre légal pour répondre aux défis de la cité.

Une année de présidence constitue une opportunité de mettre en avant un sujet d'importance. Le président désigné du Conseil d'Etat, Antonio Hodgers, et moi-même avons décidé de collaborer et de placer nos mandats présidentiels sous le thème de la participation démocratique. Il nous tient à cœur de souligner la richesse de notre démocratie et de resserrer les liens entre les élus et la population, avec une attention particulière pour la jeunesse. L'année présidentielle sera rythmée en trois périodes. D'abord, l'initiation jusqu'à septembre, qui consistera à faire connaître la démarche au public. Ensuite, viendra le temps du dialogue qui débutera avec la Semaine de la démocratie. Il sera marqué par une série d'événements visant à aller à la rencontre de la population. Finalement, nous nous projeterons vers l'avenir notamment lors d'un "Festival de demain", qui permettra à tout en chacun de débattre avec des élus.

Au-delà des appartenances politiques, la République attend de nous, Grand Conseil, Conseil d'Etat et pouvoir judiciaire, d'œuvrer ensemble afin de faire face aux enjeux aigus qui se posent aujourd'hui : coût de la vie, mobilité, logement, sécurité, environnement, ... Ces impératifs dépassent les limites de notre canton. Ils ont une dimension transfrontalière avec le Grand Genève et internationale avec la Genève internationale.

Nous avons les ressources et la détermination nécessaires pour relever ces défis avec force. Notre Constitution a fixé les valeurs qui doivent guider nos choix : la liberté, la justice, la responsabilité et la solidarité.

Vive la démocratie, vive Genève, vive la Suisse !

Maintenant, nous allons avoir le plaisir d'écouter l'intermède d'Astor Piazzola « Libertango » qui sera interprété par Monsieur Vincent Thévenaz à l'orgue et Monsieur Vincent Barras au saxophone.